

Indiquez ici : Vos Prénom Nom et Adresse

I:\Securite routiere\Site internet\L usager envoi titre Pref.odt

M. le Préfet
Direction des sécurités
Bureau des polices administratives de la sécurité
BP 40299
41006 BLOIS CEDEX

Lettre recommandée avec accusé de réception

le

N°

Monsieur le Préfet,

Le Ministre de l'intérieur vient de m'adresser la lettre 48SI m'informant de l'invalidation de mon permis de conduire pour solde de points nul. Conformément à la réglementation je vous adresse mon titre de conduite.

Je vous remercie de me faire parvenir en retour un récépissé de remise de titre (Ref 44) qui me permettra de poursuivre les démarches pour passer l'examen et obtenir de nouveau le droit de conduire.

Vous trouverez en pièces jointes à ce courrier :

- la copie recto/verso de la lettre 48SI du ministère de l'intérieur m'informant que je n'ai plus le droit de conduire,
- mon titre de conduite original¹,
- une copie recto/verso de ma pièce d'identité,
- une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- une enveloppe affranchie au tarif en vigueur pour envoi du récépissé de remise de titre (Ref 44) en recommandé avec accusé de réception à mon domicile,
- la liasse permettant la distribution du courrier en recommandé avec accusé de réception comportant mon nom et mon adresse dans la zone réservée au destinataire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma respectueuse considération.

signature

1 Ou, en cas de perte : une attestation sur l'honneur de perte de mon titre.

Il est rappelé que toute fausse déclaration est passible de sanctions pénales. Article 441-7 du code pénal : Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.